



## JEUNESSE ET SPORTS : où va-t-on ?

**CARRIÈRES  
& RÉMUNÉRATIONS** P.5

**JOP 2024** P.11

**MINISTÈRE :  
QUELLES ÉVOLUCTIONS ?** P.6/8/9

# Et pendant ce temps là...

## Ben, voyons...

A ce jour, 90% des médias français (presse écrite et audiovisuelle) sont toujours possédés par 9 milliardaires français. On est informé, certes, mais dans quel sens à votre avis ?

## Ça fait désordre, quand même !

Les agapes « connues » de la délégation française présente à Lima pour le grand oral des Jeux Olympiques 2024 auraient coûté pas moins de 1,5 millions d'euros. 250 à 320 personnes ont fait le déplacement en Boeing spécial, alors que seules 60 d'entre elles avaient le bon pass à la descente d'avion pour être admises à la cérémonie de désignation. Le menu dégustation était affiché à 100€, mais on n'ose pas imaginer que c'est celui-là qui ait été choisi, ni demander le prix du « supplément beurre ! ». Bref, toutes ces « joyeusetés », à la charge du Groupement d'Intérêt Public de Paris 2024, financé quand même à 50% par de l'argent public, reviendraient, selon les spécialistes, à 4 687€ par personne. Cela doit être ce que l'on appelle les faux frais ! La loi olympique, que voteront les parlementaires prochainement, va sûrement corriger tout cela, si tant est qu'elle inscrive les questions de transparence financière dans le marbre... On regardera, bien sûr !!

## Privatisation partielle de la Française des Jeux ?

C'est évoqué dans les hypothèses gouvernementales en 2018 pour « chasser l'argent frais » comme il est dit dans les milieux autorisés. Une loi sera cependant nécessaire. Quel sera donc l'avenir de la contribution de la FDJ au Sport Français ? Un prélèvement sur les mises des jeux (douteux éthiquement parlant) permet de financer chaque année 80 % du budget du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), soit environ 220 M€ par an. Laura, tu ferais bien de jeter un coup d'œil à la chose, car l'intérêt des futurs actionnaires ne concordera pas obligatoirement avec ce qui dure depuis 35 ans en terme de financement de ton familial budget.

## Darmanin - Neymar - Hidalgo

Gérald DARMANIN, ministre des Comptes Publics, n'a rien trouvé de mieux à dire qu'il se réjouissait que NEYMAR paye des impôts en France et consomme en France. NEYMAR, c'est 100 000€ de salaire par jour. Au prix du croissant, il y a de la marge pour la consommation de ce garçon !!! Interrogé sur l'indécence du transfert, il a botté en touche. Et que dire du numéro de claquettes d'Anne HIDALGO qui donne son accord pour l'illumination de la Tour Eiffel (couleur du club et message de bienvenue), une fois le transfert conclu. Consternant !!!

## Budget des sports en France

Hors grattages en tout genre et taxe Buffet, il correspond au montant du transfert de Neymar + quelques mois de salaires du joueur + quelques contrats du joueur avec ses sponsors.

# A QUI S'ADRESSER AU SNEP NATIONAL ?

## Secrétariat SPORT :

mjs@snepfusu.net  
01 44 62 82 32

## Responsable du secteur sport :

Gwénaëlle NATTER  
gwenaelle.natter@snepfusu.net

## Organisation du secteur sport :

Michel ROTENBERG  
michel.rotenberg@snepfusu.net  
06 88 96 21 30

## Établissements :

### CREPS - ECOLES NATIONALES - POLES RESSOURCES NATIONAUX

Dany BARBOZA  
dany.barboza@insep.fr  
Jean KANAPA  
jean.kanapa@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr  
Sébastien REMILLIEUX  
sebastien.remillieux@creps-paca.sports.gouv.fr  
Michel AUSTERLITZ  
michel.austerlitz@wanadoo.fr

## Services (DR, DD) :

Pierre-Yves DORÉ  
pierre-yves.dore@ille-et-vilaine.gouv.fr  
Gwénaëlle NATTER  
gwenaelle.natter@drjcs.gouv.fr

## CTS :

Yvan DAVID  
ydavid@languedoc-roussillon.fff.fr  
Luc NIKONOFF  
luc.nikonoff@drjcs.gouv.fr

## Gestion des carrières et des personnels

### Professeurs de sport :

Gwénaëlle NATTER  
gwenaelle.natter@drjcs.gouv.fr

### CTPS sport :

Yvan DAVID  
ydavid@languedoc-roussillon.fff.fr  
Luc MARCHAL  
luc.marchal@drjcs.gouv.fr

### Retraites :

Christine CHAFIOL  
christine.chafiol@snepfusu.net

### Santé :

Lionel DELBART  
lionel.delbart@snepfusu.net

## Flessel- Massegia : un duo d'enfer qui parle d'une seule voix

La ministre, à peine revenue de Lima, a annoncé unilatéralement, que chaque 13 septembre, jusqu'en 2024, aurait lieu la fête du Sport, sur un format fête de la Musique. Le Président du CNOSF est monté au créneau pour dire que ce n'était pas une bonne idée car c'était le moment des inscriptions dans les clubs et que cela concurrençait l'initiative Sentez-vous sport.

Quelques jours plus tard, la ministre disait qu'elle envisageait un boycott des jeux d'hiver 2018 si la tension persistait en Corée, tandis que Denis Massegia, avec l'aval du Comité International Olympique, disait le contraire. Mon avis, c'est qu'ils devraient s'échanger leurs numéros de portable !

## Laporte ou La Porte ?

C'est qu'il en a des soucis le garçon en ce moment. L'actualité le rattrape quotidiennement. Le meilleur est sûrement à venir, donc attendons sereinement la suite. Ce qui questionne surtout, à ce stade, c'est le nombre de fédérations appartenant au « top 10 » en nombre de licenciés qui sont concernées par une affaire judiciaire. Quand nous disons qu'il y a urgence à se préoccuper de la gouvernance du Sport, nous pensons que nous sommes dans le vrai et que les citoyens ne laisseront pas faire « ad vitam aeternam ».



[WWW.SNEP.FSU.NET/MJS/INDEX.PHP](http://WWW.SNEP.FSU.NET/MJS/INDEX.PHP)

## Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 <sup>ème</sup> échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 <sup>ème</sup> échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €
Coût réel de la cotisation syndicale	63 €	71 €
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €

\*\* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# Rentrée 2017 : entre satisfactions et désillusions !

**A**près avoir été reçu par la ministre des sports en juillet dernier, c'est l'Élysée qui a sollicité le SNEP-FSU pendant l'été. L'entretien avec le conseiller sport du président de la République a eu lieu le 05 septembre 2017. Les échanges ont porté sur les sujets « Jeunesse et Sports » : structuration du ministère et remobilisation des personnels, subventions CNDS, formations aux métiers du sport et question des STAPS.

Nous en avons profité pour dénoncer le blocage, par Bercy, des textes PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) pourtant signés par les ministres de tutelle. Selon lui, la Présidence n'avait pas donné de consignes pour empêcher la **revalorisation des carrières et rémunérations** des personnels techniques et pédagogiques JS... Quelques jours plus tard, nos décrets statutaires et indiciaires étaient publiés au Journal Officiel (20/09/17). C'est une grande satisfaction, l'aboutissement de longs mois de travail et de luttes pour obtenir ces avancées.

Alors que nous venons d'obtenir ces mesures, les **attaques contre les fonctionnaires** se multiplient : nouveau gel de la valeur du point d'indice, augmentation de 1.7 point de la CSG, suppression de 120 000 postes (dont 50 000 dans la FPE), restauration du jour de carence et remise en cause du calendrier PPCR. Dans le même temps, on apprend que la croissance repart, que le gouvernement s'apprête à réduire de 4 milliards la fiscalité des plus riches à travers la réforme de l'ISF, que les dividendes versés aux actionnaires ont battu tous les records. La très forte mobilisation du 10 octobre, premier coup de semonce contre ces mesures, n'y aura, pour l'instant rien changé.

Au **ministère des Sports**, on annonce en plus une diminution du budget de 7 % en 2018 et une réorganisation du réseau JS qui pourrait n'intervenir que dans plusieurs années ! C'est inadmissible et incohérent, surtout au regard de l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris. La France veut devenir « une nation de sportifs ». Il faut donc y consacrer des moyens humains, financiers et structurels conséquents !

Pour faire bouger les lignes, nous devons faire connaître la situation actuelle et les propositions que nous portons. C'est pourquoi le SNEP-FSU s'adresse aux différents acteurs (politiques et sportifs), à tous les niveaux, susceptibles de nous aider à faire avancer nos revendications pour les personnels comme pour le sport dans la société.

Mais pour être entendus, il faut être forts au sein d'une profession rassemblée, alors rejoignez-nous !



**Benoît HUBERT**  
secrétaire général



**Gwénaëlle NATTER**  
secrétaire nationale sport

## SOMMAIRE

### News p.2

- Et pendant ce temps là...
- A qui s'adresser au SNEP national ?
- Le site du SNEP-FSU
- Crédit d'impôt : adhérer ça vaut le coût

### Édito p.3

### Échos des luttes p.4

- Mise en œuvre de PPCR
- Défense des métiers et missions JS
- Indemnités
- Paris 2024
- Action publique 2022
- L'ENVSJN en danger !
- Agenda du SNEP-FSU

### Actualités p.5-7

- PPCR
- Indemnités
- Le SNEP-FSU reçu à l'Élysée... mais pas seulement !
- CTM-JS du 11 juillet 2017
- Droit individuel à formation

### Politique p.8-10

- Rapport de l'inspection générale
- La feuille de route de la ministre des sports
- Budget des sports 2018
- Annonces gouvernementales
- Des sportives à 20h30

### JOP Paris 2024 p.11

- Les exigences du CIO
- Communiqué de presse du 13/09/2017 : Paris tiendra-t-il ses promesses ?

### Actualités p.12-13

- Emploi sportif, emplois aidés
- Les formations aux métiers du sport
- Séminaire national des formateurs des établissements publics de formation (EPF)
- Professeurs de sports non titulaires
- Sauvadet 2 : ouverture d'un concours prof de sport

### Corpo p.14-15

- Nominations des directeurs en outre-mer
- Les mutations : de moins en moins de transparence et de fluidité
- Mutations des PTP sport en outre-mer : la priorité régionale ?

### Fiche de syndicalisation p.16

## MISE EN ŒUVRE DE PPCR

Le SNEP-FSU est intervenu, auprès de la ministre des sports ainsi qu'auprès du conseiller sport à l'Élysée, pour demander la publication des textes PPCR pour les personnels JS ; ils ont finalement été publiés au Journal Officiel le 20/09/17.

S'agissant de la remise en cause du calendrier PPCR dans toute la Fonction Publique, c'est la fédération FSU qui intervient désormais auprès du président de la République pour que l'Etat respecte ses engagements.

Pour plus d'infos : lire les articles p 5 et p 6

## DÉFENSE DES MÉTIERS ET MISSIONS JS

Lors de ses différentes rencontres avec les décideurs politiques, le SNEP-FSU défend les métiers et missions des personnels techniques et pédagogiques JS et tente d'éclairer et/ou orienter les propositions d'évolution envisagées par nos gouvernants.

Pour plus d'infos : lire les articles p 6 et p 9

## INDEMNITÉS

Le SNEP-FSU, qui ne cesse de condamner la politique indemnitaire des ministères sociaux, se bat aux côtés des collègues contre la discrimination dont les personnels JS sont victimes et pour davantage d'équité de traitement entre les agents, que ce soit les ex stagiaires ou les collègues en CREPS/écoles.

Pour plus d'infos : lire l'article p 5

## PARIS 2024

Le SNEP-FSU continue de se mobiliser pour faire avancer ses revendications dans le cadre de Paris 2024. Il rencontre différents acteurs du sport et politiques, notamment pour faire connaître ses propositions pour d'autres jeux et les points de vigilance à avoir.

Pour plus d'infos : lire les articles p 11

## ACTION PUBLIQUE 2022 : une nouvelle revue des missions et des dépenses publiques

Pour atteindre son objectif de réduction de la dépense publique, le gouvernement a décidé de revoir profondément et durablement les missions de l'Etat, des opérateurs, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale. Des travaux sont engagés pour construire des plans de transformation ministériels.

Un premier rapport, identifiant des réformes structurelles et des économies significatives et durables sur l'ensemble des champs des administrations publiques, doit être rendu d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

### Chaque ministère doit rapidement réfléchir :

- au périmètre souhaitable des politiques publiques dont il a la charge,
- au niveau de portage le plus pertinent pour chacune d'entre elles,
- aux économies durables et structurelles,
- aux pistes d'amélioration de la qualité du service.

A **Jeunesse et Sports**, le projet de réorganiser les services et de recentrer les missions des agents devrait s'inscrire dans ce cadre. Nous devons donc, chacun à notre niveau (tous les agents seront en principe associés), prendre une part active dans les débats pour faire en sorte de recréer un réseau JS qui fonctionne avec des profs de sport et CTPS intervenant sur des missions techniques et pédagogiques au profit des usagers. Mobilisons-nous !

## L'ENVS EN DANGER !

En cette Rentrée, l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques à Quiberon est attaquée par la Cour des Comptes sur son faible remplissage et son chevauchement avec les formations de la Fédération Française de Voile. La ministre des Sports, Laura Flessel, a aussitôt évoqué, dans la presse, un référent... mais pas pour défendre cet établissement de haut niveau ! Au contraire, elle demande à l'école nationale de



se rapprocher de la Région et son Campus Sportif de Dinard (ex-CREPS) et, si les conditions d'un tel transfert ne sont pas réunies, évoque d'ores et déjà sa fermeture pure et simple... SCANDALEUX !

Le SNEP-FSU déplore que les choix politiques aient développé une concurrence entre ces structures plutôt qu'une complémentarité. Alors qu'il n'y a plus de CREPS ni en Bretagne ni en Normandie et que celui de Nantes est un CREPS sans mur, où est-ce que les jeunes vont pouvoir trouver des formations accessibles et innovantes dans l'ouest de la France, pour les accompagner dans leur projet sportif de haut niveau ou les préparer au métier d'éducateur sportif ? La re-création d'un CREPS en Bretagne est nécessaire, comme sur tout le territoire.

A la veille des JOP 2024, comment la ministre peut-elle envisager de se priver d'un tel outil ? Les missions de l'ENVS doivent perdurer et les compétences de l'Etat et de la Région doivent être mises en synergie. Avec les collègues de l'École, une autre voie est à construire.

## Agenda du SNEP-FSU

du 03 au 05/07/2017	séminaire de la direction nationale du SNEP
05/07/2017	réunion FSU préparation des élections professionnelles 2018
06/07/2017	CAP des CTPS
07/07/2017	audience SNEP avec la ministre des sports
11/07/2017	CTM J&S
26/07/2017	réunion de travail MJS décentralisation des CREPS
29 et 30/08/17	conseil délibératif national du SNEP
05/09/2017	audience conseiller sport du président de la République
07/09/2017	réunion de travail MJS compte personnalisé formation
08/09/2017	réunion intersyndicale sur le chantier "métiers"
13/09/2017	séminaire intercorps d'accueil des stagiaires JS à Poitiers
14 et 15/09/2017	SNEP groupe sport national
21/09/2017	SNEP groupe JOP
22/09/2017	réunion de travail MJS PPCR
25/09/2017	audience avec la directrice des sports sur les pôles ressources nationaux
28 et 29/09/2017	conseil délibératif national élargi du SNEP
03/10/2017	réunion de travail MJS télétravail
04/10/2017	réunion de travail MJS compte personnalisé formation
05/10/2017	réunion de travail MJS feuille de route de la ministre des sports
13/10/2017	réunion de travail MJS PPCR
17/10/2017	débat JOP 2024 pour tou.te.s (assoc I.D.ORIZON ensemble pour un sport partagé)
24/10/2017	CTM J&S

# PPCR

PARCOURS PROFESSIONNELS CARRIÈRES RÉMUNÉRATIONS

## Les décrets ont enfin été signés et publiés

Après de longs mois de lutte, les textes PPCR pour les personnels JS ont enfin été signés par le ministre chargé de la Fonction Publique ! Ils ont été publiés au Journal Officiel du 20/09/17. Les statuts des professeurs de sport et des CTPS ont donc été modifiés (missions, avancement unique, création d'un 3<sup>e</sup> grade = la classe exceptionnelle), ainsi que les « échelonnements indiciaires » : le nombre de points attribués à chaque échelon a été augmenté. Même si les mesures sont insuffisantes, le SNEP-FSU prend acte de ces premières avancées et continuera à militer pour en obtenir d'autres.

## Mais certaines mesures sont reportées d'un an

Le 16/10/17 le ministre des comptes et de l'action publique, M. Darmanin, annonçait un report de 12 mois du protocole PPCR... Une véritable provocation ! Si les mesures 2017 ne sont pas remises en cause, ce sont les évolutions indiciaires prévues à partir de 2018 qui vont être impactées. Ainsi, le transfert primes/points de janvier 2018, les augmentations indiciaires de janvier 2019 et la recréation de l'échelon 7 de la hors classe prévue en 2020 sont reportés d'un an. C'est inadmissible ! La FSU intervient d'ailleurs auprès du président de la République pour que l'Etat respecte ses engagements.

En tout état de cause, **les personnels techniques et pédagogiques JS** devraient, comme prévu, bénéficier dès maintenant :

- des **nouveaux statuts** présentant notamment les missions et les déroulés de carrière (décret 85-720 modifié pour les profs de sport et décret 2004-272 modifié pour les CTPS),
- d'un **rattrapage de salaire** correspondant à la période allant du 01/01/17 au 31/08/17, car chaque échelon a été revalorisé avec un nombre de points attribués supérieur (indice brut plus élevé),
- d'un **reclassement** dans les nouvelles carrières à compter du 01/09/17, en fonction de la nouvelle durée des échelons (si l'agent n'a pas atteint l'ancienneté requise, il reste dans son échelon mais bénéficie des nouveaux indices ; s'il a atteint l'ancienneté requise, il est reclassé dans l'échelon supérieur avec les nouveaux indices).

Le SNEP-FSU prépare un bulletin spécial « carrières, métiers, missions » avec davantage d'informations sur les nouveautés liées à PPCR.

## Ce qui reste à négocier

Le SNEP-FSU participe aux réunions de travail sur PPCR qui se poursuivent. Nous avons commencé à traiter les questions relatives à l'accès à la classe exceptionnelle ; nous y défendons notamment la position que ce nouveau débouché doit être accessible à un maximum de collègues, notamment à ceux ayant exercé les missions de CAS, CTS, formateur, et pas uniquement aux DTN, entraîneurs nationaux ou agents ayant exercé des fonctions d'encadrement. La question des RDV de carrière doit aussi être traitée, tout comme l'évolution des « ratios » permettant de calculer le nombre de collègues qui pourront accéder à la hors classe ainsi qu'à la classe exceptionnelle. Nous y veillerons !

Gwénaëlle NATTER

## INDEMNITÉS

### Une politique indemnitaire 2017 injuste

Nous l'avons déjà souligné, les personnels techniques et pédagogiques sont les grands perdants de la politique indemnitaire des ministères sociaux. Les élus du personnel avaient d'ailleurs voté 2 fois unanimement « contre », lors de sa présentation en CTM JS. En effet, outre la provocation consistant à revaloriser de 1,5 % nos indemnités de sujétion (+ 7 € par mois) alors que nous avons bénéficié d'une augmentation de 18% de nos plafonds indemnitaires (= maxima), la politique indemnitaire 2017 mise en œuvre par la DRH encourageait fortement la modulation et la concurrence... (cf. article dans le précédent bulletin sport de juillet 2017)

### Un complément indemnitaire pendant l'été (pour certains), mais plus de reliquat en fin d'année

En 2017, il n'y aura pas de « reliquat » d'indemnités versé en fin d'année aux agents. A la place, un complément indemnitaire (CI) devait être versé aux profs de sport et CTPS pendant l'été, sachant que les autres personnels soumis au RIFSEEP ont bénéficié d'une mesure équivalente avec le complément indemnitaire annuel (CIA). Cette année, il n'y avait plus aucun cadrage national et les hiérarchies locales étaient fortement encouragées à la modulation, sur la base de l'appréciation de la valeur professionnelle de chaque agent. Pour les

personnels techniques et pédagogiques, il était recommandé de s'appuyer sur la notation 2016 et l'évaluation du contrat d'objectifs. Dans la réalité, que s'est-il passé ? Certains collègues ont bien reçu un complément indemnitaire pouvant aller jusqu'à 900 € environ, d'autres n'ont rien touché. Certains agents ont bien reçu un courrier de notification, d'autres ne savent pas d'où vient cette augmentation et découvrent sur leur fiche de paye de juillet une ligne intitulée « indemnités de sujétion rappel année courante 99 ». Certains élus du personnel ont demandé des précisions sur les règles utilisées pour répartir ces crédits, mais la plupart n'ont pas obtenu de réponse par les hiérarchies locales. C'est INADMISSIBLE.

Le SNEP-FSU encourage les collègues et leurs représentants dans les comités techniques locaux (en services et établissements) à demander des explications, cela fait d'ailleurs partie de leurs attributions. Et, à défaut, de pouvoir modifier les sommes attribuées, exiger de la transparence est un minimum !

### Les ex stagiaires pénalisés

Jusqu'à présent, les profs de sport stagiaires percevaient 80% du montant moyen des indemnités et passaient à 100% une fois titularisés. Mais, en 2017, beaucoup d'entre eux n'ont pas eu de revalorisation de leurs indemnités. Pour le justifier, l'administration s'appuie sur la note de service DRH sur les indemnités 2017 qui garantit à chaque agent un « socle » correspondant au montant perçu en 2016. UN VÉRITABLE SCANDALE ! Avec cette logique, les nouveaux collègues ne pourraient voir leurs indemnités augmenter que s'ils bénéficient



d'une sorte de « promotion » interne, reconnue et valorisée par la hiérarchie locale...

Le SNEP-FSU s'y oppose et intervient, sous différentes formes, pour que les stagiaires, actuels et futurs, soient rétablis dans leurs droits.

Non-reconnaissance de nos métiers et de leurs spécificités, volonté d'individualiser les rémunérations avec une conception du mérite qui n'est pas la nôtre, logique d'austérité avec recherche d'économies de bouts de chandelles... Les freins sont importants et le dialogue social est compliqué dans ces conditions. Rappelons que nos corps bénéficient « d'indemnités de sujétion », motivées par nos horaires et conditions de travail atypiques ou supplémentaires, et pas de « primes de fonctions ou de résultats ». Nous y tenons, car la survie de nos métiers en dépend...

Le SNEP-FSU ne se résigne pas et continuera à militer pour des métiers reconnus et revalorisés !

Gwénaëlle NATTER

# LE SNEP-FSU RECU À L'ÉLYSÉE... mais pas seulement !

Intéressés par la vision globale du SNEP-FSU que lui confère sa connaissance des champs ministériels éducatif (EN) et sportif (JS), ainsi que par notre capacité à animer le débat public, sur la base d'analyses et de propositions concrètes, plusieurs acteurs politiques se sont adressés à nous.

Lors de notre rencontre avec **la Ministre des sports** le 7 juillet dernier, Laura Flessel a indiqué sa volonté d'amener le sport partout. Elle veut travailler avec les différents acteurs (ministère de l'éducation nationale, entreprises, milieu du handicap, mouvement sportif) pour faire de la France une nation sportive. Elle a échangé avec nous sur des questions relatives au sport-santé, à la pratique sportive des personnes en situation de handicap, aux relations entre le sport et l'école.

Le 5 septembre, à la demande de Cyril Mourin, **conseiller en charge des sports**, des JO 2024, et de la vie associative, nous avons été reçus à l'Élysée sur des sujets « Jeunesse et Sports » : structuration du ministère et remobilisation des personnels notamment. Le conseiller a demandé notre avis sur la situation actuelle et écouté avec intérêt les alternatives que nous lui proposons pour remédier aux difficultés rencontrées. Il nous a également interrogés sur les subventions CNDS, ainsi que sur les formations aux métiers du sport et la question des STAPS. Lors de ces audiences, les discussions ont essentiellement porté sur les questions de développement du sport pour le plus grand

nombre, mais quasiment pas sur le sport de haut niveau ni même sur les jeux olympiques et paralympiques. Le sujet « Paris 2024 » sera peut-être abordé avec Pierre Dantin, **conseiller spécial de la ministre des sports** chargé de la candidature olympique et paralympique, du sport et de la santé, du sport de haut niveau et du sport professionnel, qui a demandé à nous rencontrer. Nous y porterons alors nos exigences pour le sport, l'EPS et le sport scolaire, et militerons pour des jeux du renouveau qui soient exemplaires.

Enfin, suite à l'envoi de nos « 10 propositions pour le sport » aux députés élus en 2017 à l'Assemblée Nationale, plusieurs parlementaires ont fait savoir qu'ils partageaient nos préoccupations et sou-

haitaient discuter avec nous de la situation, afin de voir comment ils pourraient soutenir nos revendications pour le sport.

Pour faire bouger les lignes, il est important de faire connaître la situation actuelle et les propositions que nous portons. C'est pourquoi nous nous adressons aux décideurs et continuerons à militer pour que chacun-e puisse accéder à la pratique sportive de son choix, quels que soient la forme, le niveau et le cadre de pratique.

Rejoignez-nous !

**Gwénaëlle NATTER**  
Secrétaire nationale sport

Pour consulter les différents comptes-rendus, RDV sur le site internet du SNEP-FSU > Secteur Sports > Communications > Les communiqués

## CTM-JS DU 11 JUILLET 2017

Ce premier Comité Technique Ministériel (CTM) post-électoral maintient son périmètre JS. Ce n'était pas gagné après le choix de séparer le sport et la jeunesse dans deux ministères. Le SNEP FSU voit dans ce maintien une partie de ses revendications entendue.

La sortie des ministères sociaux pour entrer dans un grand pôle éducatif fera partie des batailles futures, notamment dans le groupe de travail interministériel prévu avec les syndicats sur les missions territoriales, arraché au bout d'un débat tendu en CTM. Nous pourrons, pour une fois, faire valoir les rapports des Inspecteurs Généraux qui relèvent bien la perte de sens des agents JS, notamment en DDCS/PP. Aux représentants du SNEP-FSU de démontrer aux ministres de tutelle, et ce jusqu'aux élections professionnelles de décembre 2018, que le maintien des personnels techniques et pédagogiques JS dans les ministères sociaux est un mouvoir pour les missions JS.

**Les points essentiels abordés à ce premier CTM-JS, co-présidé par les ministères de l'Éducation Nationale et des Sports, ont été les suivants :**

- Un groupe de travail interministériel est acté sur les missions territoriales intégrant

l'hypothèse d'un rattachement des PTP-JS à la DRH de l'Éducation Nationale malgré une résistance forte de la DRH actuelle.

- Un groupe de travail sur la fusion des corps PS-CTPS-CEPJ doit être engagé avant décembre 2017, dans le respect du protocole d'accord PPCR. Le SNEP-FSU s'interroge sur le devenir d'un corps unique qui pourrait s'assimiler à un plan social de valorisation avant extinction.
- Un groupe de travail PPCR a également été acté en septembre pour statuer sur les conditions d'accès à la classe exceptionnelle qui doit prolonger la hors-classe.
- Un comité de suivi du transfert des CREPS a été mis en place. Le SNEP-FSU y veillera pour accompagner au mieux les collègues des missions support.
- L'information de la signature prochaine du PPCR est confirmée pour septembre au plus tard, même si le guichet unique de la fonction publique a fait traîner le dossier quelque temps. Le SNEP FSU devra batailler pour que les valorisations obtenues se déroulent selon le calendrier prévu.

**Pierre-Yves DORÉ et Dany BARBOZA**  
élus SNEP-FSU au CTM-JS





## **DROIT INDIVIDUEL A FORMATION :** **du nouveau mais des zones d'ombre**

Le Compte Personnel d'Activité (CPA) est officiellement mis en place depuis le 1er janvier 2017 pour l'ensemble des agents titulaires et contractuels de droit public. Il comprend 2 parties : le Compte Personnel de Formation (CPF) et le Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

**S'**agissant des personnels JS, avec 9 mois de retard, la DRH des ministères sociaux a organisé une première réunion de travail le 7 septembre 2017, essentiellement informative. Le discours ampoulé du 1<sup>er</sup> round, tout empreint de bonnes intentions et d'affirmations « urbi et orbi » sur le pari réaffirmé de la nécessaire formation de tous les personnels a été grandiose, lors de la 2<sup>nd</sup>e réunion du 4 octobre, avec une conclusion en apothéose... Une 3<sup>ème</sup> réunion est programmée le 8 novembre.

**Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC)** recense les activités bénévoles ou volontaires. Les heures de formation acquises à ce titre peuvent être mobilisées pour acquérir les compétences nécessaires aux activités bénévoles ou de volontariat, ou mettre en œuvre le projet d'évolution professionnelle en complément des heures inscrites sur le CPF. Dans l'attente d'arbitrages de la Fonction Publique, le sujet n'est pas développé par la DRH pour l'instant.

**Le Compte Personnel de Formation (CPF)** est un compteur d'heures de formation qui permet à tout agent d'acquérir et de mobiliser à son initiative des heures, en vue de suivre des actions de formation pour accéder à une qualification, ou développer ses com-

pétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Dans les faits, le CPF remplace le DIF, sachant que **les formations en lien direct avec le travail ou demandées par l'employeur**, anciennement codées T1 (adaptation immédiate au poste de travail), T2 (évolution prévisible des métiers) ou T3 (élargissement des compétences pour devenir expert ou se réorienter dans la fonction publique), **ne sont pas déduites du compteur CPF.**

Le CPF doit en revanche être mobilisé pour des demandes de formation à l'initiative de l'agent. Mais dans quelles conditions ? C'est là que ça se complique...

Outre le problème de temporalité de dépôt des demandes, c'est surtout la question des moyens qui se pose. A défaut de crédits suffisants, quelles formations vont être retenues ? Pour quels agents ? Qui décide ? Sur quels critères ? Quel recours en cas de refus ? Quelle prise en charge : totale ou partielle ? Quid des frais annexes ?...

La DRH présente des propositions concrètes... Et nous découvrons alors, que toutes les dispositions sont autant de freins qui vont limiter la formation des agents ! Et le « pompon » est atteint lorsque les repré-

sentants du personnel découvrent, à la lecture du dernier « slide » (= diapositive) présenté après 2h30 de discussions, les 5 idées lumineuses qu'ont eues les chefs de services consultés dans notre dos : instruction locale des demandes, validation en CODIR, co-financement par l'agent, non remboursement des frais annexes, détermination d'un plafond maximum de financement. Un véritable scandale, une provocation !

Tout n'est pas décidé et le SNEP-FSU continuera à se battre pour faire entendre raison à cette DRH, que ce soit lors de la dernière réunion de travail du 08/11/17, mais aussi lors du Comité Technique Ministériel de décembre 2017 qui donnera un avis sur le projet d'arrêté ministériel\* sur le CPF. Mais il faudra aussi que chacun d'entre nous se mobilise, notamment aux côtés des élus du personnel dans les comités techniques locaux, pour faire valoir les droits à formation de tous les agents. ■

*Michel ROTENBERG et Gwénaëlle NATTER*

\*En attendant l'arrêté, vous pouvez consulter la circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mises en œuvre du CPA dans la fonction publique, ainsi que le guide DGAFP (publication prévue en octobre).

# RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE : cela ressemble à une vaste braderie...

La ministre ne défend pas son budget. Il est ratatiné de 7%, certainement un des plus touchés de la campagne 2018. Elle s'est partout exprimée pour dire qu'il ne fallait pas compter dessus, mais plutôt sur l'imagination des uns et des autres. Généralement, tous.tes les ministres pavanaient. Fini ce temps.

## Vision IGéenne...

A la lecture d'un rapport de l'Inspection Générale de ce ministère<sup>1</sup>, on comprend mieux la nouvelle étape. Une violente autocritique des orientations menées depuis 30 ans en matière de soutien public à l'emploi dans le champ du sport est menée, non sans intérêt, mais surtout, se greffent des propositions qui viennent bousculer toute l'approche laborieusement élaborée par ce ministère depuis 1981 : pilier des fédérations et de l'adhésion aux clubs, faibles qualifications au nom de l'intégration sociale des échecs scolaires, équipements orientés plutôt vers le sport de compétition. Ces trois piliers partent en vrac après ce rapport. Et pas de façon tendre : culture du milieu associatif qui serait déracinée des demandes sociales et générerait l'emploi sportif, installations trop aux normes fédérales, sempiternelles journées ministérielles de portes ouvertes aux effets peu étudiés, fédérations attachées « au dogme du corpus national » de leurs règlements de spécialités qu'il faut maintenant « briser » ! Enfin, coup de grâce : ce sont les niveaux 2 (master) et 3 (licence), formant des « agents très qualifiés », qui représentent un « enjeu capital » pour sortir de la crise actuelle<sup>2</sup>. Rappelons-nous que le niveau 4 (bac), voire le niveau 5 (CAP/BEP), un certain temps, étaient la référence.

**Sur le constat de ce rapport, il peut y avoir des points d'accord, mais sur les propositions, cela se gâte. Deux axes, essentiellement, sont promus et très contestables :**

1) développer la concurrence sur le « marché » de l'offre des pratiques afin de respecter les « identités plurielles » (autrement dit, loin du cadre associatif trop strict) ; le système « uber » deviendrait une sorte de référence,

2) soutenir les territoires sinistrés, sortes de poches de misère, en créant des « contrats territoriaux de rattrapage sportif » (belle formule).

Ces deux choix devraient, d'après les auteurs, « inévitablement » et « par ricochet », faire émerger de nouvelles demandes ; les prestataires (associatif, marchand, étatique) feraient émerger l'emploi, de « nouveaux services » et « attireraient d'autres publics ». Une nouvelle dynamique des pratiques s'enclencherait.

Sous une construction qui se veut d'autant plus alléchante qu'elle part d'autocritiques, l'objectif de ce rapport est bien d'effacer les responsabilités de l'État, pression libérale oblige, puisque la démocratisation<sup>3</sup> n'est plus une question politique et que, délié de toute intervention (ou plutôt réduite a minima), il laisse aux échelons régionaux, départementaux, communaux, le soin de faire face aux besoins. Ceux-ci, désormais soumis à une nouvelle pression budgétaire sévère, n'auront le choix que de réduire ou supprimer les subventions ou augmenter les impôts.

## mais... la fresque des JOP 2024 va se ternir

Il ne peut y avoir de JOP renouvelés sans de nouvelles dynamiques sportives. Un tel événement ne peut pas être réfléchi sur les décombres des pratiques pour toutes et tous. L'État, voulant se cantonner à une « fonction d'orientation stratégique » pour ses politiques publiques, conduit à simplement sabrer dans les services publics qui s'adressent à la masse des citoyens, tandis qu'il soutient énergiquement les demandes patronales par milliards. Cela conduit inlassablement à un résultat connu d'avance : « à intervention publique faible, tropisme vers le privé fort ». Le sport ainsi conçu, au-delà des maximes publicitaires, sport-santé, éducation, etc., aboutit à une sorte de commercialisation de la citoyenneté.

Le projet d'émancipation que le SNEP-FSU porte ne fréquente pas ces astuces politiques. Des formes publiques neuves sont à inventer. Elles passent nécessairement par des moyens financiers, humains, matériels, réglementaires, etc., mais qui mettent la question des meilleures pratiques pour toutes et tous (exigence de pratique et non pas de respect des identités plurielles comme substitut des actions publiques) dans le mouvement d'élaboration du meilleur et de l'excellence, dans ce secteur de la prestation sportive.

Vous avez tous compris, nous sommes partis d'une vision de l'IG, pas de la ministre. Les emplois aidés disparaissent, le budget s'amincit, les qualifications se discutent avec l'enseignement supérieur... Ce n'est peut-être pas qu'un rapport de l'IG !

Jules LAFONTAN

<sup>1</sup> Rapport Monnereau-Karam sur l'évaluation des dispositifs de soutien à l'emploi dans le champ du sport, Avril 2016. [http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/evaluation\\_des\\_dispositifs\\_de\\_soutien\\_a\\_l\\_emploi\\_sportif\\_11-04.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/evaluation_des_dispositifs_de_soutien_a_l_emploi_sportif_11-04.pdf)

<sup>2</sup> Une enquête INSEP de 2010, publiée en 2017 tant elle contredisait les discours ministériels, repérait bien ce mouvement des pratiques.

<sup>3</sup> Mot tabou et jamais évoqué dans ce rapport !



# LA FEUILLE DE ROUTE de la ministre des sports

Le 05/10/17, les représentants des personnels JS étaient conviés à la présentation de la feuille de route de la ministre des sports\*.

Le cabinet de la ministre pensait probablement se contenter d'une explication de texte, mais c'est un véritable échange de 2h qui a eu lieu, l'administration n'a d'ailleurs pas eu le temps de nous présenter son diaporama...

Il est difficile de ne pas être d'accord avec **les 4 axes principaux de la feuille de route** :

- pour une France qui rayonne,
- pour une France intègre,
- pour une France qui bouge,
- pour une France en pleine forme.

Mais **comment mettre en place une politique ambitieuse sans moyens** (humains, structurels et financiers) ? Tel a été le leitmotiv des représentants du personnel.

Quant à l'annonce des « **missions essentielles** » du ministère, elle nous fait craindre le pire. Il s'agit en effet de « coordination, réglementation et contrôle ». Le SNEP-FSU a aussitôt réagi pour souligner qu'aucune de ces missions ne figure dans les décrets statutaires des personnels techniques et pédagogiques JS ! Les autres syndicats ont confirmé. Pour s'en sortir, la directrice de cabinet a indiqué que l'accompagnement du mouvement sportif était inclus dans le vocable « coordination » et que le « contrôle » devait s'entendre comme le suivi des fédérations qui bénéficieraient d'une autonomie accrue, mais dont il faudrait s'assurer du fonctionnement éthique, démocratique et transparent...

Alors qu'on se réjouissait (presque) des précédentes annonces indiquant la volonté de recentrer les profs de sport et CTPS sur des missions cœur de métier, nous prenons ici conscience du grand écart, ou plutôt du gouffre, entre la vision

de l'Administration et celles des personnels et de leurs représentants. Quid de la formation ? Quid de l'entraînement ? Quid des missions d'accompagnement, promotion, développement ?...

Un groupe de travail « métiers, parcours et organisation territoriale » va être rapidement mis en place. Ce sera l'occasion de peser pour d'autres choix et convaincre de la pertinence de nos propositions pour un service public du sport de qualité, au bénéfice de tous les usagers, s'appuyant sur l'expertise des profs de sport et des CTPS. ■

**Gwénaëlle NATTER, Michel ROTENBERG et Benoit HUBERT**

\*La lettre de mission de la ministre est téléchargeable sur le site internet du ministère des sports > Organisation > La ministre > Biographie

## BUDGET DES SPORTS 2018 :

### la chute libre sans parachute

La ministre nous avait avertis : ne comptez pas sur mon budget. **Moins 7%** soit, avec l'inflation, moins 8% certainement. Elle avait raison.

**L'opération commence par deux préalables qu'il faut contester :**

**1.** Il faudrait tailler dans les dépenses publiques. Ce n'est pas nouveau et M. Macron n'inaugure rien ; il perpétue la tradition libérale.

**2.** Il faudrait regarder la manipulation CNDS. Il est réduit de 60% passant de 270M à 133M d'euros. Le gouvernement ne s'arrête pas là : sur les 137 M qui disparaissent, une part est supprimée au titre de l'austérité (63,8 M), l'autre partie (72,8 M) est budgétisée et répartie sur les actions 1 et 2 (EX : transfert des crédits

CNDS correspondant au soutien au CNOSF et aux grands événements sportifs internationaux vers le budget du ministère des sports).

Les fédérations vont-elles y gagner ? Rien n'est moins sûr, bien que le CNOSF semble se montrer docile. Aucune déclaration. Le Premier ministre promet plus d'autonomie aux fédérations, l'État devenant chef d'orchestre. Au final, celles-ci sont poussées vers les financements privés, l'État se proposant d'installer un filet de sécurité pour les zones les plus sinistrées en matière de pratiques sportives. D'un côté, l'option du marché dynamise les inégalités, de l'autre côté, l'État gère les poches de pauvreté ainsi créées. Il n'y aura pas de conquête de nouveaux pratiquant.es avec une telle stratégie. Aujourd'hui, les enquêtes montrent un désintérêt croissant des jeunes pour l'activité sportive. La question est donc sérieuse. Présentement, cette question n'est pas prise à bras-le-corps.



Les problèmes de prévention et de protection des sportifs ne sont pas mieux traités. Seulement 78 à 82% des sportifs.ves sont suivi(e)s médicalement là où on voudrait croire aux 100%. D'ailleurs, ce taux décroît de 4% ! Les crédits sont simplement reconduits (donc perte effective), sauf pour les subventions à l'AFLD et à l'AMA (dopage) qui augmentent.

Quant aux formations, les crédits stagnent, alors que le ministère veut promouvoir l'idée, juste, que les formations sont le « levier majeur du développement du sport ». Au passage, les frais de participation aux jurys sont sanctionnés de 9%.

5% sont retirés de la subvention

aux régions pour les CREPS. 6 postes sont supprimés.

Au final, avec les emplois aidés sabrés et des JOP en perspective, ce budget invite à un changement de modèle tel que connu depuis les années 60<sup>1</sup>. Le mouvement associatif est invité à s'hybridiser, à s'ubériser, et le gouvernement veut laisser croire qu'hors l'entreprise, le bien commun est une illusion. C'est la sienne qu'il faut décortiquer et dénoncer. ■

**Jules LAFONTAN**

Pour consulter l'analyse intégrale du budget 2018, RDV sur le site internet du SNEP-FSU > Secteur Sports > Communications > Les productions du SNEP-FSU

<sup>1</sup> Voir l'article sur le rapport de l'IG en p8

# ANNONCES GOUVERNEMENTALES : après le 10, ne pas rendre les armes !

Le 10 octobre dernier, près de 400 000 agents de la Fonction publique ont manifesté pour leur pouvoir d'achat et contre les suppressions de postes à l'appel de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires (fait historique, puisque la dernière configuration de ce type remontait à 2007). Nous attendions les réponses du gouvernement suite à une mobilisation d'ampleur qui a marqué le paysage. Ces réponses devaient être apportées le 16 octobre, jour du rendez-vous salarial. A la sortie, c'est colère et amertume qui prédominent ! Toutes les mesures initialement prévues (gel de la valeur du point d'indice, report d'un an des mesures PPCR, compensation de la CSG sans gain de pouvoir d'achat, réintroduction d'un jour de carence) restent d'actualité et sont même confirmées.

Le gouvernement continue sa feuille de route contre vents et marées et ouvre même des sujets de discussion qu'il sait polémiques et à rebours des engagements de l'état via PPCR, comme la réinstallation du mérite dans les questions salariales. A l'appui du rapport de la cour des comptes, il s'agit de transformer la Fonction publique envisagée par le seul prisme du coût, de casser les solidarités et d'ouvrir des brèches permettant de déléguer des missions de l'Etat vers d'autres opérateurs... Cette situation est inacceptable et ne respecte pas les métiers et missions au service du public et pire encore, met au ban bon nombre d'agents de la Fonction publique.

Face à la situation, les organisations syndicales ont prévu de se revoir après la réunion des confédérations du 24 octobre. La FSU, dans un cadre relationnel très complexe, œuvre pour créer les conditions de l'unité pour construire le mouvement de masse qu'exige la situation (entre les ordonnances de la loi travail et le sort fait à la Fonction publique et ses agents). Dans le même temps, elle réfléchit à des initiatives pour permettre l'expression du mécontentement des agents, mais aussi pour qu'ils puissent porter leurs exigences pour un service public de qualité et revalorisé.

Compte tenu de l'état dans lequel se trouve le secteur du sport en France, du projet de budget misérable pour 2018, des difficultés professionnelles et du dévoiement des missions de l'ensemble des agents du ministère des sports, chacun-e doit être conscient-e des enjeux et prendre toute la place qui est la sienne dans ces constructions de mobilisations.

Le service public du sport, comme le service public de manière générale, ne sera que ce que nous en ferons, en prenant à bras le corps l'ensemble des problématiques et en portant fortement nos revendications et exigences. ■

**Benoit HUBERT**  
Secrétaire général

## DES SPORTIVES A 20H30... vous n'avez pas rêvé !

Pour la première fois, l'euro féminin de football et la coupe du monde de rugby féminine ont été diffusés sur France 2 et France 3 à des horaires de grande audience.

En 2012, la diffusion du sport féminin représentait seulement 7% du volume global de retransmissions sportives<sup>1</sup>, contre 14 % en 2014.

En 2016, cette part a été estimée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)<sup>2</sup> entre 16 % et 20 %. Si ces chiffres restent insuffisants, ils ont doublé en 5 ans. Pour le SNEP-FSU, cette évolution est un élément déterminant dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier dans l'accès à la pratique sportive des femmes, qui en 2012, ne représentait que 36% des licences sportives<sup>3</sup>. Selon le rapport du CSA, le renforcement de l'exposition de la pratique féminine de football depuis la Coupe du monde de 2011 a coïncidé avec une forte augmentation du nombre de licenciées (+ 90 % entre 2011 et 2016). Laurent-Eric Lelay, nouveau directeur du service des sports de France Télévi-



sions, estime jouer un rôle de service public en diffusant ces rencontres. Il précise<sup>3</sup> que ces diffusions permettent de toucher un public beaucoup plus large et favorisent le développement de ces sports.

Toutefois, si une politique volontariste semble se dessiner en la matière, les

chaînes y voient aussi un intérêt économique direct. Le rapport du CSA montre que les coupes du monde de football féminines en 2011 et 2015, se sont révélées directement rentables, avec des montants de droits télévisuels relativement faibles, pour des audiences importantes. Cela n'a pas échappé à Monsieur Lelay, ancien président de TF1 Publicité, spécialisé dans l'achat de droits sportifs, à qui « il paraît important et intéressant de proposer des compétitions qui, demain, pourraient faire des audiences très fortes »<sup>4</sup>.

Le SNEP-FSU continuera à défendre la promotion du sport féminin dans les médias et à exercer une vigilance accrue sur les évolutions en ce domaine. Il poursuivra son travail de conviction auprès des pouvoirs publics et de la population, pour développer l'égalité d'accès à la pratique sportive. ■

Pour le groupe égalité,  
[lucile.gres@snepfsu.net](mailto:lucile.gres@snepfsu.net)

<sup>1</sup> Les chiffres clés de la féminisation du sport en France 2012- 2013 (Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports)

<sup>2</sup> Rapport du CSA sur le sport féminin ; 04/07/2017

<sup>3</sup> Les Échos ; 22/08/2017

<sup>4</sup> Le Figaro ; 11/06/2017

## Les exigences du CIO

En obtenant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, Paris a pris l'engagement de répondre à toutes les exigences du CIO...

Le « **contrat de ville hôte** » a été signé à Lima le 13 septembre 2017. Ce document de 45 pages fixe les responsabilités de chacune des parties. Le notaire (Thomas BACH, actuel président du CIO) a fait signer le marié (le CIO, très exigeant) et le roturier (la ville hôte), en présence du témoin (le CNOSF). Le marié demande beaucoup de choses au roturier.

La « **loi olympique** » sera votée au parlement dans les prochains mois. Elle ne concerne pas seulement les Jeux proprement dits mais couvre aussi la préparation de l'événement. Il s'agit d'une loi d'exception qui se substitue à la loi ordinaire de l'Etat français ; elle impactera les citoyens dans leur vie quotidienne (transports, sécurité, etc.). Son objectif est de faciliter l'attribution de visas pour les athlètes et leur entourage, étendre la durée des permis de travail, exonérer les gains des sportifs ou encore protéger les droits des sponsors officiels de l'événement ; les transports et le budget des Jeux sont également concernés.

Le SNEP-FSU regardera ces choses de près dans les prochaines semaines. Il continuera de travailler, dans la continuité de ses engagements antérieurs, avec toutes celles et ceux qui entendent faire de l'héritage annoncé, post JOP 2024, un progrès signi-





## Paris tiendra-t-il ses promesses ?

**Le SNEP-FSU travaille à la construction d'un collectif pour faire le suivi des engagements du comité de candidature et propose des jeux olympiques scolaires en amont de l'événement.**

**Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : les Jeux du renouveau ?**

Le CIO a confirmé le choix de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ces Jeux du centenaire pour la France doivent être l'occasion d'un nouvel élan pour le sport en métropole et outremer qui souffre depuis de trop nombreuses années d'un manque d'engagement et de politique publique volontariste.

Le sport pour tous (à tous les niveaux et sous toutes ses formes), l'accessibilité sur l'ensemble du territoire, la lutte contre les inégalités de toutes natures (territoriales, sexuées, entre les différents publics...), le développement des infrastructures, le développement des associations, le développement du sport de l'école à l'université sans oublier le haut niveau avec une gouvernance du sport démocratisée doivent être au cœur des politiques publiques pour donner à la pratique physique et sportive toute la place qu'elle mérite. Faire de la France une « nation sportive » n'est pas quelque chose qui se décrète mais quelque chose qui se construit et qui nécessite d'investir. C'est un pari d'avenir et il commence aujourd'hui !

**Une charte sociale à respecter**

Les engagements pris lors de l'élaboration du dossier de candidature de Paris 2024 pour des Jeux écologiques respectant l'environnement, des coûts raisonnables et maîtrisés, un développement durable des territoires dans lesquels les infrastructures seront conçues en vue d'une réutilisation au bénéfice de la population, des Jeux éthiques et responsables, une charte sociale respectée ... devront être tenus.

Le SNEP-FSU, avec d'autres, y veillera et y contribuera. Il prendra contact avec le mouvement sportif et syndical pour leur proposer la constitution d'un groupe de veille afin que les JOP 2024 respectent les engagements pris. La France, en accueillant ces Jeux, a un devoir d'exemplarité et devra faire la démonstration que sortir de Jeux de la démesure et de la gabegie financière est possible et souhaitable.

**Des Jeux Olympiques scolaires en amont des JOP**

Mais pour que la fête soit belle et réussie, il faudra que tous puissent y participer notamment les plus jeunes et ceux issus des quartiers populaires, des outremer, de la ruralité... Les élèves dans nos écoles aujourd'hui sont les sportifs de demain et ceux de 2024 seront leurs successeurs. Leur participation lors de cet événement est indispensable pour inscrire dans la durée le sport comme un élément de culture indispensable dans une société moderne. Dans le cadre de cette construction, le SNEP-FSU a porté le projet de construire en amont des JOP de Paris des « Jeux Olympiques scolaires » avec l'ambition de montrer à voir d'autres formes de pratiques, d'autres modes de fonctionnement et un modèle intégratif des publics (garçons, filles, jeunes porteurs de handicap).

Le SNEP-FSU continuera d'œuvrer au sein du système éducatif et dans le mouvement sportif pour le développement des activités physiques et sportives encadrées par des personnels qualifiés, compétents et reconnus. C'est ce qu'il a d'ores et déjà porté auprès de la Ministre des Sports, du Ministre de l'Education nationale et du Conseiller Sport de l'Elysée lors des audiences qui lui ont été accordées.



ficatif pour l'EPS, le sport scolaire et le sport dans la société, à travers notamment des équipements sportifs de qualité, conçus et accessibles à tous les usagers. Le SNEP-FSU considère aussi que Paris 2024 doit être l'occasion de mettre en œuvre des chantiers pour répondre

aux besoins qui s'expriment dans le pays, à commencer par donner du sens à l'olympiade culturelle et au programme éducatif qui figurent dans les données opérationnelles du contrat de ville hôte. ■

*Michel ROTENBERG*



# EMPLOI SPORTIF, EMPLOIS AIDÉS

L'exemple de la Martinique illustre l'incohérence entre les annonces gouvernementales relatives à la suppression des emplois aidés et la contribution sans cesse demandée aux associations pour répondre aux besoins sociétaux.

Deux semaines de grève en Martinique, passées sous silence dans les médias nationaux. Deux semaines pendant lesquelles les personnes embauchées en contrat aidé directement par le Rectorat, ou mises à disposition par les collectivités dans les établissements de l'Éducation Nationale, ont protesté contre la suppression de leurs contrats par le gouvernement. Dans certains établissements du secondaire, ils représentent 70 à 80% des effectifs des surveillants, des équipes de cuisine et de cantine. Dans de nombreuses écoles primaires, ils forment l'ensemble du personnel non enseignant, en poste auprès des enfants (animatrices, "dames" de cantine, ATSEM).

Comment les recteurs successifs de l'Académie de Martinique ont pu laisser se mettre en place une telle **dépendance aux contrats aidés** ? Pourquoi l'ont-ils fait ? Doit-on voir ici les effets pervers de la mise en place de la LOLF et des primes indécentes versées aux chefs de service en cas de gestion « économique » des crédits annuels ?

Le protocole d'accord signé le 26/09/17 avec le Préfet est dérisoire, car il ne ré-

sout en rien cette dépendance : aucun plan de titularisation des contractuels de l'Éducation Nationale n'est prévu, aucun échéancier de formation et d'accompagnement des salariés n'est formalisé, ... Idem pour les salariés des collectivités. Devront-ils se satisfaire ad vitam aeternam de cette précarité ?

Les **emplois aidés dans les associations sportives** étaient également concernés et les représentants du mouvement sportif se sont joints aux revendications, dans les derniers jours. Alors que le tissu associatif est très dense et actif en Martinique, comment expliquer qu'il ne se soit pas manifesté plus tôt ? Certainement parce que, depuis le fiasco local des Emplois Jeunes dans les années 2000, le secteur reste très prudent : environ 150 emplois aidés (Emplois d'Avenir et CUI-CAE) créés en 2016, contre plus du double dans le champ de l'animation, ce dernier répondant notamment aux commandes d'externalisation de l'animation périscolaire des communes.

Les associations sportives entrées dans une démarche de professionnalisation depuis plusieurs années, dans les activi-

tés telles que le tennis, la voile, le judo, la gymnastique volontaire, comptent davantage sur le dispositif Emploi du CNDS pour être accompagnées.

Les autres secteurs professionnels du sport martiniquais, comme la plongée, la remise en forme ou l'aquagym, eux, ne comptent que sur leur dynamique économique pour créer de l'emploi.

**Le secteur associatif sportif reste réaliste. Le SNEP-FSU aussi.** Alors que le gouvernement supprime aujourd'hui des emplois aidés, il ne tardera pas à remettre à contribution les associations pour mettre en œuvre les politiques publiques telles que le sport-santé, sport et femmes, sport et handicap, et contribuer à la lutte contre le chômage avec de nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi...

A l'heure où est débattu le projet de loi de finances 2018, le SNEP et la FSU n'entendent pas se laisser faire et interviennent à tous les niveaux auprès des acteurs sportifs et des décideurs politiques. Soutenez-nous ! ■

Véronique FLAMAND

## LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DU SPORT

S'il est une question qui intéresse à la fois **Jeunesse et Sports**, **l'Enseignement Supérieur** et **l'Éducation Nationale**, c'est bien celle des formations aux métiers du sport.

Dans un contexte marqué par la crise des STAPS (capacités d'accueil insuffisantes pour cette filière victime de son succès + taux d'échecs très élevé), les 3 ministres concernés ont fait plusieurs annonces (bac professionnel et campus des métiers du sport, BTS sport, ...) et lancé différents groupes de travail en septembre/octobre (5 réunions à une semaine d'intervalle); le SNEP-FSU y a participé.

**Le champ des métiers du sport est très vaste** : vente de produits, conception de matériaux, journalisme sportif, management de structure, événementiel, face à face pédagogique, etc.

Pour les métiers de l'animation et de l'enseignement, le SNEP-FSU refuse qu'on instaure de nouvelles formations (EX : BTS animation sport) qui viendraient concurrencer celles qui existent (BP-JEPS) et qu'on décrète qu'il faut augmenter les capacités d'accueil dans les STAPS ou dans le CREPS, sans y mettre des moyens conséquents et pérennes au niveau humain, financier et des infrastructures.

Nous considérons que la question des formations aux métiers du sport ne doit pas se traiter dans l'urgence.

**Nous soulignons d'ailleurs, depuis plusieurs années, la nécessité de :**

- construire une véritable stratégie de la formation aux métiers du sport,
- améliorer la lisibilité des différentes formations et l'orientation des jeunes,
- faciliter les passerelles entre les filières et les reconnaissances mutuelles des qualifications,
- limiter les freins financiers en réinstaurant notamment des « crédits formation initiale » à JS.

Malgré la précipitation dans laquelle les réunions se sont tenues, nos représentants SNEP-FSU ont souligné la qualité des échanges au sein du groupe « STAPS » ; des pistes de travail intéressantes semblaient se dégager. Mais la colère fut grande lors de l'annonce ministérielle, pendant la journée nationale du sport scolaire, de décisions officielles sur le sujet, alors que des groupes de travail se réunissaient encore... La méthode est inacceptable !

Le travail engagé doit se poursuivre, nous y veillerons ! ■



Gwénaëlle NATTER

## PROFESSEURS DE SPORTS NON TITULAIRES : sortons de la précarité !

Entre la réduction du nombre de postes de professeurs de sport dans les services et établissements JS et la faiblesse du recrutement par voie de concours, le recours à l'emploi de contractuels sur des missions de professeurs de sport se généralise.

### Un constat de précarité

A missions égales, la différence de salaire entre un titulaire et un contractuel est souvent impressionnante : un SMIC ou guère plus pour un travail effectif de catégorie A, sans indemnités.

Les contrats sont signés pour quelques mois et renouvelés au coup par coup (une fois le feu vert budgétaire obtenu), parfois après échéance du précédent. L'Etat réussit ainsi à faire pire que le privé en accumulant un nombre colossal de CDD pour un même agent qui, au bout de 6 années, pourront enfin être convertis en CDI.

### Injustice et déconsidération

Déjà « bouche trou », précaire, traité de manière inéquitable, le contractuel souffre parfois aussi d'un manque de considération de ses collègues titulaires... NON !!! Les agents contractuels ne sont pas des rebus du concours, ne nous volent pas notre boulot, ne sont pas inférieurs en expertise et compétences...

### Serrons-nous les coudes pour leur titularisation !

Bien évidemment, nous devons d'abord et avant tout militer pour l'emploi de personnels titulaires, en arrêtant de saigner à blanc le service public par la réduction du nombre de fonctionnaires et en ouvrant un nombre de postes suffisant aux différents concours.

### Nous devons accompagner nos collègues contractuels dans la voie de la titularisation :

- en les préparant au concours externe ou interne (en fonction de leur ancienneté). Nous y sommes passés, nous avons les compétences pour les accompagner et des formations de préparation aux concours existent (et donnent de bons résultats !). Si nécessaire, nous devons inciter nos chefs de service à encourager cette démarche en mettant tout en œuvre pour la favoriser,
- en veillant au recensement des collègues éligibles aux dispositifs de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique. Actuellement c'est le dispositif « Sauvadet 2 » qui le permet...

La FSU lutte contre la précarité de nos agents non titulaires et pour leur titularisation. Soyons mobilisés avec nos collègues contractuels pour faire aboutir leurs légitimes revendications ! ■

Frédéric MINIER

## Séminaire national des formateurs des Établissements Publics de Formation (EPF)

Les 14, 15 et 16 novembre 2017, la direction des sports organise un séminaire dédié aux formateurs des CREPS et Ecoles Nationales. Intitulé « nouveaux publics, nouvelles pratiques, nouvelles pédagogies », il rassemblera une centaine de professeurs de sport et CEPJ qui débattront autour des thèmes suivants :

- le métier de formateur en EPF : de l'enseignant à l'ingénieur de formation,
- les démarches pédagogiques adaptées aux différents publics,
- les processus d'ingénierie de formation,
- le travail en réseau.

Ce séminaire devrait trouver des prolongements à travers une nouvelle dynamique réseau ainsi qu'une offre de stage de FPC adaptée aux formateurs.

On ne peut que saluer cette initiative constructive dans un contexte où de nombreuses structures du ministère des sports souffrent, autant par effritement continu des moyens, que par une perte de sens au quotidien. Nous souhaitons à tous de bons travaux ! ■

## SAUVADET 2 :

### ouverture d'un concours prof de sport

La note d'information DRH/SD1C/2017/273 du 18 septembre 2017 donne les critères exacts d'éligibilité à ce concours réservé. La principale condition est d'avoir occupé un poste de professeur de sport au 31 mars 2013 et de justifier de 4 ans d'ancienneté ; il faut cependant étudier très précisément la note car elle détaille les cas particuliers (EX : temps partiel).

Les inscriptions doivent s'opérer entre le 2 décembre 2017 et le 2 janvier 2018, date limite de dépôt du dossier RAEP d'admissibilité. Les oraux auront lieu du 21 mai au 1er juin 2018.

A savoir que la DRH souligne l'importance qu'elle attache à ce que les chefs de service recensent et accompagnent les agents éligibles... Soyons donc vigilants !!! ■

# NOMINATIONS DES DIRECTEURS EN OUTRE-MER

Mystère que les alcôves du pouvoir, du ministère des sports, de celui des affaires sociales et enfin de l'Outre-Mer. Quels sont donc leurs critères d'appréciation pour décider de la nomination d'un directeur en Outre-Mer ? Que les départements français d'Amérique et de l'Océan Indien peuvent sembler loin de Paris !

**P**our les personnels techniques et pédagogiques proches du territoire et de ses acteurs, **il semble incongru que ne soit pas pris en compte un certain nombre de préalables :**

- le binôme DR/DRA doit apporter le maximum de compétences professionnelles au service : expertise professionnelle, notamment réglementaire, dans tous les champs,
- l'expertise des DR/DRA doit permettre de soutenir et d'accompagner les PTP dans le cadre de leurs missions,
- les compétences conjointes des DR/DRA doivent leur permettre de faire des choix éclairés sur le projet de service, les politiques publiques à mettre en œuvre, les organisations optimales à favoriser au sein de leur service,...

## Martinique : quand un 2<sup>ème</sup> IASS "campe" au bout du couloir...

Avec l'arrivée de Mme Flessel dans un ministère de plein exercice, on aurait pu espérer qu'elle nomme à la tête de ses services déconcentrés des binômes composés d'un inspecteur JS et d'un inspecteur du social, afin de donner une réalité territoriale aux politiques qu'elle souhaite mener.

Pourtant, peu de temps après son passage en Martinique, on apprenait la nomination d'une inspectrice de l'action sanitaire et sociale (IASS), ex directrice-adjointe de l'Agence Régionale de Santé locale, à la tête de la DJSCS de la Martinique. Après un binôme JS/ASS composé d'un inspecteur principal JS (directeur), et d'un inspecteur du social (directeur adjoint), on peut se demander ce que deviennent les champs de la jeunesse et du sport, quand 2 IASS campent au bout du couloir. Quel projet

de service ambitieux sera défini au sujet des politiques jeunesse et sports ? Quelles priorités seront données aux agents ? Quelle expertise de leurs champs servira de base de discussion lors des échanges entre PTP et directeur, lors des entretiens annuels ?

## A la DJSCS de la Réunion, plusieurs mois sans directeur

Le 1<sup>er</sup> septembre 2016, un inspecteur principal JS était nommé directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il succédait à une inspectrice principale de la formation professionnelle (ex directrice du travail) qui avait quitté ses fonctions fin janvier 2016. 7 mois sans pilote, durant lesquels l'intérim avait été assuré, non sans mal, par le directeur adjoint. En effet, le service naviguait à vue depuis la RGPP et le dialogue social était compliqué voire rompu...

## Au CREPS de la Réunion, l'histoire se répète, la polémique en plus

**Octobre 2016**, le directeur du CREPS fait valoir ses droits à la retraite. 7 mois plus tard, soit le 1<sup>er</sup> mai 2017, un nouveau directeur est enfin nommé. Retour en quelques lignes sur une nomination qui a fait couler beaucoup d'encre.

Comme la procédure le prévoit, l'Administration Centrale a étudié les candidatures reçues (y compris celle arrivée hors délais !)

et sollicité l'avis de la Région. Parmi les candidats, on trouve un professeur de sport réunionnais, des inspecteurs de la jeunesse et des sports et des cadres ayant pour origine d'autres administrations.

**En mars 2017**, les articles de presse se multiplient (y compris en « une » de la presse locale) pour dénoncer la discrimination dont serait victime le professeur de sport réunionnais, écarté de la liste des candidats potentiels au poste de directeur du CREPS.

Dans le même temps, la notion de « compétences égales » est remplacée par « compétences suffisantes » par une organisation syndicale dans une lettre ouverte au Président de la République (avril 2017) ; un dossier « convenable » serait suffisant, pourvu que le candidat soit réunionnais. Il s'agit pourtant ici d'un poste de direction et dans un établissement...

Rappelons enfin que les représentants du personnel, lors de la CCP du 21 mars 2017, se sont unanimement abstenus « non par rapport au collègue candidat, mais du fait de la procédure "chaotique" ».

Pour le SNEP-FSU, la notion de « préférence régionale » est un sujet sensible, trop souvent dévoyé et instrumentalisé. L'inscription du CIMM dans la loi, accordant une priorité pour la mutation des fonctionnaires ultramarins, est une avancée importante que nous avons défendue. **Cependant, nous sommes fermement opposés à un recrutement local coûte que coûte. Le niveau de compétences doit être l'élément principal à prendre en compte dans le cadre du recrutement d'un fonctionnaire d'État.** C'est cela qui garantira aux établissements et aux services déconcentrés Jeunesse et Sports ultramarins, une continuité territoriale réclamée par tous, notamment au sujet des politiques souhaitées par nos ministres chargés des Sports et de la Jeunesse. ■

Véronique FLAMAND et Anouk LE GUILLOUX



# LES MUTATIONS : de moins en moins de transparence et de fluidité

Alors que le mouvement des PTP sport était relativement transparent et fluide par le passé, la DRH a mis en place une usine à gaz qui pourrait se résumer ainsi : un mouvement principal pour tous, un mouvement complémentaire pour quelques postes de CTS et de formateurs, et des mutations tout au long de l'année dans les faits...

**A**vant, quand un poste se libérait avant ou pendant la CAP et qu'il y avait des candidats, on pouvait aussitôt acter les mutations. L'administration connaissait en effet les « effectifs cible » par service et tout le monde savait si on pouvait remplacer ou pas un agent qui s'en allait.

Depuis quelques années, **ce n'est plus le ministre qui décide du nombre d'agents dont il a besoin pour mettre en œuvre sa poli-**

**tique.** La responsabilité est renvoyée vers le niveau local, avec un circuit de décision complexe et peu favorable aux personnels techniques et pédagogiques (PTP). Il s'agit d'une **logique essentiellement comptable** où les agents sont des ETPT qui doivent entrer dans la masse budgétaire allouée à chaque directeur régional (RBOP). Dans son « plan de recrutement », le directeur annonce s'il a besoin d'attachés, d'inspecteurs du social, de contrôleurs des fraudes, de vétérinaires, ou de PTP JS...

Pour les **postes de CTS ou de formateurs**, c'est relativement simple, car seuls les postes considérés comme vacants sont publiés. Il faut toutefois être « choisis » par le DTN ou le directeur du CREPS; la CAP allant rarement à l'encontre de leur avis, le SNEP-FSU le regrette.

En revanche, un collègue qui veut muter sur un **poste de CAS** doit faire acte de candidature au printemps, dans le cadre du mouvement principal uniquement, sur des postes « génériques ». Si le poste est vacant et que le directeur a anticipé l'arrivée d'un CAS dans son plan de recrutement, la CAP propose la mutation.

Par contre, si le poste se libère en cours de CAP ou plus tard dans l'année, l'Administration classe les agents dans des « tableaux de mutation », sur la base de l'avis du directeur du service d'accueil essentiellement ; le SNEP-FSU le condamne. L'agent classé n°1 pourra ensuite être nommé à n'importe

quel moment de l'année, à la triple condition qu'un poste se soit libéré, que le chef de service ait demandé son remplacement et qu'il ait obtenu l'autorisation du bureau de l'allocation des ressources et de la politique de rémunération (SD1G) de la DRH.

Si aucun collègue n'a fait acte de candidature au printemps, la DRH préfère nommer un stagiaire plutôt qu'un titulaire qui souhaite participer au mouvement complémentaire sur

un poste CAS. C'est incompréhensible ! Le SNEP-FSU le dénonce.

Par ailleurs, la DRH souhaite à tout prix que les agents restent au moins 2 ans dans leur poste. En raison des nominations des stagiaires fin décembre depuis plusieurs années, la DRH procède donc à certaines mutations au 1er janvier. Pourquoi obliger des collègues à rester 4 mois de plus ? Nous ne le comprenons pas.

**Le SNEP-FSU dénonce**, depuis plusieurs années, ce fonctionnement chaotique. L'Administration devrait être capable d'anticiper les besoins en personnels. Toutes les nominations/mutations des PTP devraient se faire au 1er septembre, le calendrier scolaire étant la référence pour l'activité des services, des établissements et du mouvement sportif... sans oublier les contraintes personnelles et familiales des agents (déménagement, inscription des enfants à l'école, ...). Un collègue épanoui est aussi un agent plus efficace !



Face à une DRH incapable d'entendre ses arguments de bon sens, notre mandat pour sortir les personnels JS des ministères sociaux, partagé au sein de l'intersyndicale, prend tout son sens. Ne lâchons rien ! ■

**Gwénaëlle NATTER**

Pour consulter les différents comptes-rendus des CAP, RDV sur le site internet du SNEP-FSU > Secteur Sports > Communications > Les communiqués

## MUTATIONS DES PTP SPORT EN OUTRE-MER : la priorité régionale ?

Seul syndicat des PTP sport apparemment au courant que le CIMM\* constituait une priorité légale d'affectation pour les fonctionnaires d'Etat, au même titre que le rapprochement de conjoint ou le statut de travailleur handicapé, le SNEP-FSU a demandé à la DRH la constitution d'un groupe de travail pour définir la liste des éléments à prendre en compte pour accorder ou pas le CIMM aux PTP JS qui le demandent (comme cela existe chez les enseignants). Lors de la CAP du 29/06/17, deux collègues d'origine ultramarine ont demandé une mutation à la Réunion, l'un(e) a évoqué un CIMM mais pas l'autre, alors qu'il aurait pu aussi y prétendre. Heureusement pour eux, 2 postes se sont libérés sur place et ils ont tous les 2 obtenu satisfaction, mais ça ne se passera pas toujours comme cela... Le SNEP-FSU, qui revendique transparence et équité dans les actes de gestion, continuera donc à revendiquer des règles claires dans les affectations/mutations des profs de sport et CTPS. ■

\*CIMM = Centres des Intérêts Matériels et Moraux => article 85 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
Téléphone fixe	TZR	Poste fixe	Temps partiel : %			
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire			
	Disponibilité	Congès (parental...)				

  

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</small>	<b>Date et signature</b>
	<b>Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale</b>			

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2017-2018

Entourez votre catégorie professionnelle

	Catégorie/échelon											
	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11	
<b>Catégorie professionnelle</b>	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
	Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
	Agrégé - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				
		Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €									
	Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €										
	Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €										
	Congé parental - disponibilité	46 €										
	CDD temps plein à l'année	44 €										
	Autres CDD et vacataires	30 €										
	Congé de formation	102 €										

  

<b>Stagiaire non reclassé</b> : selon échelon de la catégorie d'origine	<b>Temps partiel</b> : à calculer selon l'échelon et la quotité de service	<b>Abonnement Bulletin</b>
		Non syndicables : 60 €
		Institutions/Associations : 60 €
		Etudiants STAPS : 20 €

  

Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)	
Inférieur à 1 000 € → groupe 1	51 €
Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2	68 €
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	83 €
Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	94 €
Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	103 €
Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €
Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €
Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €
Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €
Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepsfu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
<b>SEPA</b>	Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom	
Prénom	
Adresse	
Compl. d'adresse	
CP - Ville	
Pays	
Code IBAN	
Code BIC	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCİ DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="width: 15%;"></div> </div>

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
 A :  
 Le :  
 Signature :

**CREDIT D'IMPOT** ⓘ

Vous bénéficiez d'un  
 crédit d'impôt égal à  
 66% du montant de  
 votre cotisation.  
  
*Par exemple, une  
 cotisation de 152 € ne  
 vous coûte réellement  
 que 51,68 €.*